

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mobile Cleaner

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Mobile Cleaner

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

PC35 Washing and cleaning products

Utilisations déconseillées

Aucune en particulier

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

VTK A/S

Industrivej 8

DK-7120 Vejle Ø

Denmark

Tel.: +45 7582 3977

Fax: +45 7582 7374

www.vtk.dk

Personne à contacter

Dorthe Kristiansen

Courriel

email@vtk.dk

révision

17/08/2022

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contact the poison hotline: +45 82 12 12 12 (24 hour service)

See section 4 "First aid measures".

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger

Sans objet

Mention d'avertissement

Sans objet

Mention(s) de danger

Sans objet

Conseil(s) de prudence

Générales

-

Précautions

-

Intervention

-

Stockage

-

Élimination

-

Contient

Aucune en particulier

Autre étiquetage

EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Autre

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

This product does not contain any substances considered to be endocrine disruptors in accordance with the criteria set out in Commission Delegated Regulation (EU) 2017/2100 or Commission Regulation (EU) 2018/605.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
éthanol; alcool éthylique	N° CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6 REACH: 01-2119457610-43-00XX N° index: 603-002-00-5	5-10%	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 50.00 %)	
ammoniac%	N° CAS: 1336-21-6 N° CE: 215-647-6 REACH: N° index: 007-001-01-2	<1%	Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 (SCL: 5.00 %) Aquatic Acute 1, H400 (M=1)	

Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

-

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents

< 5%

- Agents de surface anioniques
- Agents de surface Non ioniques

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : consultez un médecin.

Contact visuel

En cas d'irritation oculaire: Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Sans objet

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune en particulier

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune en particulier

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Sans objet

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, de la terre, de la vermiculite, de la terre de diatomée pour contenir et collecter les matières absorbantes non combustibles et mettez en conteneur pour élimination conformément aux règles locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant les considérations relatives à l'élimination

Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients fermés hermétiquement, à l'abri de l'humidité et de la lumière. Les récipients

doivent être datés lorsqu'ils sont ouverts et la présence de peroxydes doit être testée périodiquement. Ne dépassez pas les limites de durée de stockage.

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Température de stockage

Pas d'exigences particulières.

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

—
éthanol;

alcool éthylique

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 1900

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 1000

—
propane-2-ol;

alcool isopropylique;

isopropanol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 490

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 200

Statutory order 1054 on exposure limits for substances and mixtures (28/06/2022)

DNEL

éthanol; alcool éthylique

Durée	Voie d'exposition	DNEL
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	343 mg/kg bw/day
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	1900 mg/m ³ 1000 ppm
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	950 mg/m ³ 500 ppm

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

Durée	Voie d'exposition	DNEL
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	888 mg/kg bw/day
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	89 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	500 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	26 mg/kg bw/day

PNEC

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

Voie d'exposition	Durée d'exposition	PNEC
Eau de marines	Unique	140,9 mg/l
Eau douce	Unique	140,9 mg/l

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Installation de traitement des eaux usées	Unique	251 mg/l
Sédiments en eau douce	Unique	552 mg/kg
Terre	Unique	28 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandé.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.			

Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu		

Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
Caoutchouc nitrile	0.38	>120	EN374-2, EN374-3, EN388



Protection des yeux

Type	Normes
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide

Couleur

Bleu

Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Odeur d'alcool

pH

10

Densité (g/cm³)

0,97

Viscosité

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Caractéristiques des particules

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état**Point de fusion (°C)**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C)

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Pression de vapeur

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Densité de vapeur

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Température de décomposition (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie**Point d'éclair (°C)**

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Inflammabilité (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Inflammation spontanée (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Limite d'explosivité (% v/v)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Solubilité**Solubilité dans l'eau**

Complètement soluble

n-octanol/coefficient d'eau

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Solubilité dans la graisse (g/L)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations**D'autres paramètres physiques et chimiques**

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en particulier

10.4. Conditions à éviter

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Aucune en particulier

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/composant	éthanol; alcool éthylique
Méthode d'essai	
Espèce	Rat
Voie d'exposition	Inhalation
Test	CL50
Valeur	20000 ppm ·
Autres informations	

Produit/composant	éthanol; alcool éthylique
Méthode d'essai	
Espèce	Rat
Voie d'exposition	Oral
Test	CL50
Valeur	14400 mg/kg ·
Autres informations	

Produit/composant	éthanol; alcool éthylique
Méthode d'essai	
Espèce	Rat
Voie d'exposition	Oral
Test	DL50
Valeur	7000 mg/kg ·
Autres informations	

Produit/composant	éthanol; alcool éthylique
Méthode d'essai	
Espèce	Chien
Voie d'exposition	Oral
Test	LD lo
Valeur	5500 mg/kg ·
Autres informations	

Produit/composant	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
Méthode d'essai	
Espèce	Rat
Voie d'exposition	Oral
Test	DL50
Valeur	4570 mg/kg ·
Autres informations	

Produit/composant	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
Méthode d'essai	
Espèce	Lapin

Voie d'exposition	Dermique
Test	DL50
Valeur	13400 mg/kg ·
Autres informations	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Aucune en particulier

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune en particulier

Autres informations

éthanol;

alcool éthylique: La substance a été classée dans le groupe 1 par le CIRC.

propane-2-ol;

alcool isopropylique;

isopropanol: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit/composant	éthanol; alcool éthylique
Méthode d'essai	
Espèce	Algues
Milieu environnemental	
Durée	7 jours
Test	IC50
Valeur	5000 mg /l ·
Autres informations	

Produit/composant	éthanol; alcool éthylique
Méthode d'essai	
Espèce	Poisson
Milieu environnemental	

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Durée 96 heures
 Test CL50
 Valeur 13480 mg/l ·
 Autres informations

Produit/composant éthanol; alcool éthylique
 Méthode d'essai
 Espèce Daphnie
 Milieu environnemental
 Durée 48 heures
 Test CE50
 Valeur 5400 mg/l ·
 Autres informations

Produit/composant propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
 Méthode d'essai
 Espèce Poisson
 Milieu environnemental
 Durée 96 heures
 Test CL50
 Valeur 9640-10000 mg/l ·
 Autres informations

Produit/composant propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
 Méthode d'essai
 Espèce Algues
 Milieu environnemental
 Durée 72 heures
 Test EC10
 Valeur 1800 mg/l ·
 Autres informations

Produit/composant propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
 Méthode d'essai
 Espèce Daphnie
 Milieu environnemental
 Durée 24 heures
 Test CL50
 Valeur 9714-10000 mg/l ·
 Autres informations

Produit/composant ammoniac%
 Méthode d'essai
 Espèce Poisson
 Milieu environnemental
 Durée 96 heures
 Test CL50
 Valeur 0,89 mg/l ·
 Autres informations

Produit/composant ammoniac%
 Méthode d'essai
 Espèce Daphnie

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Milieu environnemental
 Durée 48 heures
 Test CL50
 Valeur 101 mg/l ·
 Autres informations

Produit/composant ammoniac%
 Méthode d'essai
 Espèce Algues
 Milieu environnemental
 Durée 18 days
 Test CE50
 Valeur 2700 mg/l ·
 Autres informations

Produit/composant ammoniac%
 Méthode d'essai
 Espèce Poisson
 Milieu environnemental
 Durée 73 days
 Test LOEC
 Valeur 0,022 mg/l ·
 Autres informations

Produit/composant ammoniac%
 Méthode d'essai
 Espèce Daphnie
 Milieu environnemental
 Durée 96 heures
 Test CSEO
 Valeur 0,79 mg/l ·
 Autres informations

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant éthanol; alcool éthylique
 Biodégradable dans l'environnement aquatique Oui
 Méthode d'essai OCDE 301 E
 Valeur 94%

Produit/composant propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
 Biodégradable dans l'environnement aquatique Oui
 Méthode d'essai OCDE 301 E
 Valeur 95%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant éthanol; alcool éthylique
 Méthode d'essai
 Potentiel Non

bioaccumulable	
LogPow	Aucune information disponible
BCF	0.66
Autres informations	

Produit/composant	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
Méthode d'essai	
Potentiel bioaccumulable	Non
LogPow	0,0500
BCF	Aucune information disponible
Autres informations	

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune en particulier

12.7. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

Règlement (UE) n° 1357/2014 DE LA COMMISSION du 18 décembre 2014 relatif aux déchets.

Catalogue Européen de Déchets (CED)

20 01 30 Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Waste group H: Waste with low energy content

Étiquetage spécifique

Sans objet

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Limites d'utilisation**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

Sans objet

Autre

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Sources

The Danish Working Environment Authority's executive order no. 239 of 6 April 2005 on young people's work.

Based on Council Directive 94/33 / EC of 22 June 1994 on the protection of young people at work.

Pregnant workers and workers who are breastfeeding (AT Guide A.1.8-6, amended 2020)

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Règlement (UE) n° 1357/2014 DE LA COMMISSION du 18 décembre 2014 relatif aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations**Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3**

H225, Liquide et vapeurs très inflammables.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H335, Peut irriter les voies respiratoires.

H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scénario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

Sans objet

Homologué par

alias

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : DK-fr